

Séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2013

Présents : ADELYS Christian, Maire - DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky – JEANNE DIT FOUQUE Pierrette, adjoints – CAUDAL Marie-Laure – DEFONTAINE Michel (arrivé à 21h15) - DORE Dominique - FOLLIOU Ludovic - MAUNET Philippe - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – PICARD Laurence - TARDIVEL Richard

Absente excusée :

- LERAY Marie-Pierre

Absente :

- DESMET Florence

Secrétaire de séance : CAUDAL Marie-Laure

Adoption du PV du 26 septembre 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013.

Une question est posée par rapport au point « zone de Linvo » mentionné au PV du 26 septembre 2013. Il est demandé si le courrier destiné à Ploërmel Communauté a bien été envoyé. Monsieur le Maire précise que le courrier est préparé et qu'il attend de recevoir certains chiffres plus précis pour le transmettre.

Taxe d'aménagement

Vu le code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-14.

Pour rappel, le taux actuel de taxe d'aménagement fixé par délibération du 17 novembre 2013 est de 1% sur l'ensemble du territoire de la commune de CAMPENEAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ce taux.

Arrivée de Michel DEFONTAINE à 21h15

Tarifs salle polyvalente

Les tarifs actuels de la salle polyvalente sont rappelés au conseil municipal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de ne pas les augmenter.

Nettoyage des tables de la salle polyvalente

Un problème est soulevé quant à la propreté des tables suite aux locations. Plusieurs fois, certaines tables ont été rangées sans être nettoyées. Il est précisé qu'il s'agit d'un point difficile à vérifier pendant l'état des lieux car toutes les tables sont empilées. Il pourrait être question de les retirer de la grille d'état des lieux afin de pouvoir contester ensuite les problèmes de nettoyage.

Salle parquet

Des rayures importantes ainsi que des trous ont été constatés au niveau du parquet. Il est décidé de faire appel à l'entreprise Roland BUREL qui a refait le parquet en août 2013 pour voir ce qui est envisageable pour y remédier.

Règlement salle polyvalente

Ces derniers mois, de nombreux désistements de location de la salle polyvalente ont été constatés, et ce, au dernier moment.

Cet état de fait engendre non seulement un manque à gagner pour la commune, mais empêche aussi bon nombre de personnes de profiter de la salle.

Afin de lutter contre ce problème, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que des arrhes d'un montant de 50% de la location seront encaissées dès la réservation de la salle
- Précise qu'un délai de 10 jours sera laissé aux personnes réservant la salle pour transmettre cette somme à la commune faute de quoi la salle pourra être réservée par quelqu'un d'autre.
- Précise que ces nouvelles règles seront ajoutées au niveau du règlement actuel de la salle polyvalente et entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

Rythmes scolaires

Il est précisé au conseil qu'un courrier doit être envoyé à la DASEN et à l'IEN afin de fixer les décisions de la commune sur les nouveaux rythmes scolaires concernant :

- La fixation des horaires des temps d'activité périscolaire (TAP) et des aides pédagogiques complémentaires (APC)
- La fixation des horaires des écoles
- Le positionnement de la 9^{ème} demi journée

Il est rappelé au conseil que la commission service qui s'est réunie le 14 octobre 2013 donne un avis défavorable à la mise en place de la réforme. Cependant, s'il faut passer à 9 ½ journées, la commission se prononce pour choisir le samedi matin pour éviter les problèmes de gestion du transport scolaire, de la cantine et de la garderie.

La commission se prononce également contre le fait d'augmenter la participation financière des familles. Le problème qui se pose est à la fois organisationnel (locaux, animateurs, plannings) et financier.

En revanche, il est précisé à l'assemblée **délibérante que la majorité des personnes qui composent le comité de pilotage créé au niveau de la communauté de commune a choisi le mercredi matin.**

Au vu de tous ces avis, le conseil municipal se prononce pour écrire un courrier **à l'IEN, DASEN et le député**, en **indiquant de mettre** en place cette réforme si et seulement si la commune en a les possibilités financières. Un planning proposant la fixation des horaires des activités périscolaires ainsi que l'estimation du coût sera transmis avec le courrier.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu du conseil d'école

Une proposition de tester la création d'arrêts minute à la place de certaines places de parking de l'école Théodore Monod en utilisant des plots a été évoquée en conseil d'école

Le conseil municipal donne un avis négatif à cet essai pour les raisons suivantes :

- Risques d'embouteillages si la première voiture arrêtée met du temps à partir
- Diminution du nombre de stationnement actuel
- Danger pour les enfants qui descendent des voitures en arrêt minute
- Certaines écoles fonctionnent avec ce type d'arrêts et cela ne fonctionne pas bien aux heures de pointe

L'avis du conseil sera transmis aux représentants de l'école Théodore Monod.

Fresque

Les arbres situés devant la fresque seront prochainement retirés. Les membres du conseil décident de fixer la date d'inauguration de cette fresque au samedi 7 décembre 2013.

Prochaine réunion du CM le jeudi 28 novembre 2013 à 20h30